

**Relevé de Décisions**  
**Conseil d'Administration**  
**Réunion du 8 novembre 2010**  
**♫ ORSAY ♫**

*Pour information : 23 membres présents et 4 représentés sur 29 membres en exercice.*

**I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2010**

→ Le CA approuve à l'unanimité (moins 1 abstention) le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2010.

**II. ELECTION A LA VICE-PRESIDENCE EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES**

→ Sur proposition du Président, **Elena CECCARELLI** est élue à l'unanimité Vice-présidente en charge des Relations Internationales.

**III. APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA FONDATION DE COOPERATION SCIENTIFIQUE DU CAMPUS PARIS-SACLAY**

→ Le CA approuve à l'unanimité la motion suivante :

« Le Conseil d'Administration de l'Université Paris-Sud 11, réuni le 8 novembre 2010, se félicite du retrait de l'exposé des motifs qui précédait les statuts de la fondation de coopération scientifique « Campus Paris-Saclay » soumis au vote ce jour.

Le renforcement des collaborations entre les 19 partenaires réunis au sein de la FCS a des aspects positifs, et une coordination serait indispensable si une initiative d'excellence correspondant au périmètre de la fondation était sélectionnée en 2011. Cependant, l'exposé des motifs attribuait à la FCS « *la responsabilité de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie scientifique du campus* ».

Il mentionnait également le rôle de la FCS en tant qu'« *organe de gouvernance* » permettant de conduire « *un projet transformant pouvant préfigurer le système de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation du XXIème siècle dans un contexte de concurrence internationale* ».

Compte tenu de la très faible représentativité directe actuellement prévue dans les structures de la FCS, avec un rôle prédominant de l'exécutif, cette fonction de gouvernance fortement mise en avant dans l'exposé des motifs présentait des risques évidents pour l'autonomie de la politique de recherche et de formation de l'Université Paris-Sud 11. Sans préjuger du débat

sur les statuts eux-mêmes et leur compatibilité vis-à-vis des structures existantes, le Conseil d'Administration recommande au Président de l'Université la plus grande vigilance concernant une extension du rôle de la FCS en terme de recherche et de formation et de gestion au sens large (financière, personnel ...) et que le principe de subsidiarité doit prévaloir sur une éventuelle « initiative d'excellence » dans le contexte du Grand Emprunt ».

➔ Le CA approuve **à l'unanimité** la procédure et la feuille de route suivantes :

- *Le Comité d'Orientation Stratégique du projet « Campus Paris-Saclay »* – instance interne à l'Université composée de représentants des conseils (personnels et étudiants), des composantes, de la présidence, de la mission « projet campus » et du monde socio-économique – se voit confier deux nouvelles missions :
  - se prononcer sur les éléments de gouvernance du « Campus Paris-Saclay » : statuts et règlement intérieur de la FCS,
  - faire des propositions et donner un avis sur les éléments de gouvernance d'un projet Initiative d'Excellence construit sur le périmètre du « Campus Paris-Saclay » ;
- *La feuille de route des demandes relatives aux statuts et au règlement intérieur de la FCS* :
  - le champ de la formation : de la Licence au Doctorat,
  - la représentation des étudiants dans un comité de pédagogie et vie étudiante,
  - la garantie que les personnels recrutés par la FCS soit des contractuels et non des statutaires,
  - la compétence du CA de la FCS pour le recrutement et la rémunération des personnels ne pouvant s'appliquer qu'aux personnels recrutés par la FCS,
  - la définition du mode de désignation des élus,
  - les précisions sur les départements et leur gouvernance (dont la nomination du directeur) dans le règlement intérieur,
  - la présence des enseignants-chercheurs et chercheurs des établissements dans le comité de stratégie scientifique,
  - la présence de l'UPS 11 au sein du CA de la FCS.

➔ Le CA confirme **à l'unanimité** la volonté de l'Université Paris-Sud 11 de rester membre Fondateur de la FCS du Campus Paris-Saclay, dans le cadre de son élargissement à de nouveaux établissements devant conduire à de nouveaux statuts. Le CA donne mandat au Président de l'Université pour interagir avec les autres Etablissements et la FCS pour la prise en compte dans les statuts ou le règlement intérieur des souhaits exprimés par le CA de l'Université.

Le Président présentera au CA de l'Université les statuts et le règlement intérieur pour arrêter la position de l'Université.

#### **IV. AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES**

##### **1) Adoption de la Décision Budgétaire Modificative n°2 (DBM2)**

➔ Le CA approuve **à l'unanimité** la DBM n°2 se traduisant par une augmentation des recettes de 7 909 234 € et des dépenses de 5 261 464 € du Budget 2010 (BP+DBM1).

##### **2) Compte-rendu de la Commission des Finances du 15 octobre 2010**

➔ Le CA approuve **à l'unanimité** les propositions de la Commission des Finances du 15 octobre 2010 :

- les travaux préparatoires du Budget Primitif 2011,
- la structure budgétaire et analytique dédiée à la Délégation Globale de Gestion (DGG),
- la structure budgétaire et analytique interne à l'UFR Sciences (Service de la communication et diffusion des sciences d'Orsay).

### 3) Harmonisation des durées d'amortissement avec le CNRS

- ➔ Le CA approuve à l'**unanimité** (moins 1 abstention) les propositions d'harmonisation des durées d'amortissement avec le CNRS concernant :
- les frais d'établissement : 5 ans ;
  - les frais de recherche et de développement : 4 ans.

### 4) Admissions en non valeur, subventions et tarifs

- ➔ Le CA approuve à l'**unanimité** l'admission en non valeur d'un montant de 1 500 € à l'UB 960.

- ➔ Le CA approuve à l'**unanimité** le versement des subventions suivantes :

- ♦ *Subventions versées par la Présidence :*
  - Subvention de 2 000 € versée au Département de Mathématiques d'Orsay pour l'organisation d'une conférence internationale « *Géométrie ergodique* » du 23 au 27 mai 2011 sur le campus d'Orsay ;
  - Subvention de 1 000 € versée à l'Institut de Chimie Moléculaire et des Matériaux d'Orsay pour l'organisation d'une journée thématique « *Chimie supramoléculaire* » le 30 septembre 2010 ;
- ♦ *Subvention versée par l'UFR Sciences :*
  - Subvention de 2 000 € versée à l'Institut d'Astrophysique Spatiale pour l'organisation du colloque Gong Soho prévu à Aix-en-Provence du 27 juin au 2 juillet 2010 ;
- ♦ *Subvention versée par l'UFR Droit-Economie-Gestion :*
  - Subvention de 4 000 € versée à l'APIATOSS pour l'organisation de l'arbre de Noël 2010.

- ➔ Le CA approuve à l'**unanimité** les tarifs suivants :

♦ *Service de création Audiovisuelle d'Orsay (UFR Sciences) :*  
2nde édition du DVD « *Les Magiciens de la Lumière* » (coffret : film + « bonus » à caractère pédagogique) :

- expédition en France : coffret = 20 € TTC
- expédition zone euro : coffret = 25 € TTC
- expédition hors zone euro : coffret = 30 € TTC
- pour les personnes ayant déjà acheté la 1ère édition (contenant le film uniquement) : coffret = 10 € TTC
- frais de port = 3 € TTC
- ♦ *Centre équestre (UFR STAPS) :*

Autorisation donnée à l'Agent comptable d'encaisser le paiement des licences de la Fédération Française d'Equitation (FFE), ainsi que le reversement des sommes perçues lors des manifestations équestres

- ♦ *UFR Médecine :*

Droits spécifiques dans le cadre de la formation par correspondance du M1 Santé Publique

## V. RESSOURCES HUMAINES

### 1) Primes de formation continue

- Le CA approuve à l'**unanimité** (moins 3 abstentions) :
- la répartition exceptionnelle des reliquats de primes de formation continue à l'UFR Sciences au bénéfice de 17 agents pour un montant global de 7 800 € ;
  - suite à un oubli, l'attribution d'une prime de 600 € au bénéfice d'un agent de Polytech'Paris-Sud.

### 2) Approbation des nouvelles conditions de prises en charge des frais de missions dans le cadre du CNU

- Le CA approuve à l'**unanimité** les nouvelles conditions de prises en charge des frais de missions dans le cadre du CNU à compter du 1er janvier 2010, à savoir :
- l'indemnité journalière fixée à 113 € (nuitée : 83 € +15 € x 2 repas) pour les réunions des formations des sections CNU ;
  - l'indemnité journalière fixée à 150 € (nuitée : 120 € +15 € x 2 repas) pour les réunions de la CP-CNU.

### 3) Approbation de l'enveloppe et de la répartition des primes BIATSS 2010

- Le CA approuve à l'**unanimité** l'enveloppe de 3 905 347 € et la répartition des primes BIATSS 2010.(cf. *annexe n°1*)

## VI. AFFAIRES GENERALES

### 1) Vote sur l'inutilité d'une parcelle de la Faculté de Pharmacie en vue de sa cession

- Le CA déclare à l'**unanimité** l'inutilité pour l'Université d'une parcelle de 11 303 m<sup>2</sup> (AA n°17), sise à Verrières-le-Buisson, sur le campus de la Faculté de Pharmacie en vue de sa cession.

### 2) Concession de logement

- Le CA approuve à l'**unanimité** la concession de logement pour utilité de service (logement de 3 pièces - 50 m<sup>2</sup>) attribuée, à compter du 1er novembre 2010, à Mme Christine ARNULF-KOECHLIN, Directrice Générale des Services de l'Université en remplacement de Mme Catherine CHAZEAU.

## VII. RECHERCHE

### 1) Approbation des résultats de l'appel à projets « Attractivité 2011 »

- Le CA approuve à l'**unanimité** les propositions du CS relatives aux résultats de l'appel à projets « Attractivité 2011 ». (cf. *annexe 2*)

## 2) Approbation de la 2<sup>de</sup> partie de l'appel à projets « Amélioration des unités de recherche »

→ Dans le cadre de l'AAP « Amélioration des unités de recherche », le CA approuve à l'**unanimité** les propositions du CS concernant l'attribution d'un financement complémentaire en 2010 et 2011 pour les unités suivantes à la Faculté Jean Monnet : Collège d'Etudes Internationales et Institut Charles Dumoulin.

## **VIII. AFFAIRES PEDAGOGIQUES ET VIE ETUDIANTE**

### 1) Conventions de stages et documents annexes pour l'année 2010-2011

→ Le CA approuve à l'**unanimité** les modèles de convention de stage, d'avenant, de fiche d'évaluation, de convention d'accueil et de formulaire de proposition de stage.

### 2) Demande d'ouverture de nouvelles Licences professionnelles (IUT Orsay et UFR STAPS) et d'un nouveau DU (UFR Droit-Economie-Gestion) pour la rentrée 2011

→ Le CA approuve à l'**unanimité** les demandes d'ouverture des formations suivantes :

- Licence Professionnelle *Chimie et Procédés pour le Développement Durable et l'Environnement* (Département de Chimie de l'IUT d'Orsay),
- Licence Professionnelle *Animation, Gestion et Organisation des Activités Physiques et Sportives (AGOAPS)* (UFR STAPS). Secteur de l'intervention et de l'animation dans des structures sportives de taille moyenne organisées en 3 pôles (entraînement; animation, évènementiel ; gestion et organisation), et limité à 3 sports (rugby, gymnastique, judo),
- DU « *Préparation aux certificats d'histoire générale de l'art de l'Ecole du Louvre* » (UFR Droit-Economie-Gestion), adossé au parcours de L1 Droit Ecole du Louvre.

### 3) Modifications mineures de maquettes de master (DEG)

→ Le CA approuve à l'**unanimité** les modifications mineures de maquettes suivantes :

- M2 « *Comptabilité, contrôle, audit* » (en apprentissage), du Master « *Sciences du Management* » : changement du nombre de crédits ECTS,
- M1 « *Droit des activités internationales et européennes* » : interversion dans l'affectation des TD et des ECTS, afin de valoriser le droit international public par rapport au droit commercial,
- Modification de la mention « *Droit des affaires et financier* » : rétablissement du parcours M1 « *Conseil juridique et fiscal* » par validation.

### 4) Modalités de contrôle des connaissances (MCC)

→ Le CA approuve à l'**unanimité** les MCC suivantes pour l'année 2010-2011 :

- les études de Médecine (P2 à D4),
- le C2i Métiers du Droit (niveaux 1 et 2).

## **IX. CONVENTIONS**

→ Le CA approuve à l'**unanimité** les conventions internationales suivantes :

- UFR Sciences

- Convention de création du groupement de recherche international (GDRI) Franco-Japonais « *Multifunctional Molecular Materials and Devices* » (laboratoire concerné : ICMMO),
- Contrat de coopération de l'enseignement dans les domaines de la chimie et de la science des matériaux et ingénierie au sein du Master International *SERP-Chem* entre l'UPS 11, l'Université de Genova (Italie) et l'Université de Poznan (Pologne),
- Accord interuniversitaire destiné à faciliter et à intensifier les échanges déjà pratiqués dans les domaines des sciences entre l'UPS 11 et l'Université d'Antioquia à Medellin (Colombie),
- Convention de partenariat entre l'UPS 11 et l'Association « *Pondicherry Science Forum* » dans le cadre de l'action indienne de sensibilisation des jeunes aux sciences et aux nouvelles technologies, intitulée « *MAKE SCIENCE* ».

➤ IUT Orsay

- Accord-cadre entre l'UPS 11 et l'Université de Teesside en vue d'établir un programme direct d'études à l'étranger et permettre aux étudiants de l'IUT Orsay de s'inscrire directement aux cours de la School of Computing de l'Université de Teesside (Royaume Uni)

➔ Le CA approuve à l'**unanimité** les autres partenariats suivants :

➤ UFR Sciences

- Convention relative à la spécialité physique et environnement associée au master physique appliquée et mécanique et au master environnement entre l'UPS 11 et l'Université Versailles Saint Quentin en Yvelines,
- Convention de formation 2010/2011 entre l'UPS 11, l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6), l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines, pour permettre aux étudiants de suivre les unités d'enseignements, parcours « Planétologie »,
- Convention d'association entre l'UPS 11 et l'Ecole Spéciale de Mécanique et d'Electricité (ESME), dans le but de faciliter l'accès des élèves ingénieurs aux études doctorales,
- Convention bilatérale de formation entre l'UPS 11 et le CNRS, concernant la formation « le risque chimique » destinée aux étudiants de Master chimie 1<sup>ère</sup> année,
- Convention entre l'UPS 11 et l'Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées (ENSTA), concernant la formation « Méthodes Expérimentales Mécanique des Fluides » pour les étudiants du Master 1,
- Convention de formation 2010/2011 entre l'UPS 11 et l'Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement (AgroParisTech), permettant aux étudiants de M1 de suivre les unités d'enseignement « ECOF » (Ecologie Fonctionnelle) ou « ECOV » (Ecologie Evolutive)
- Avenant n° 2 à la convention de partenariat portant création de la fédération « Formation aux sciences de la fusion » entre l'UPS 11 et 10 autres établissements,
- Convention d'autorisation d'exploitation d'un appareil automatique de photographie, accessible aux personnes à mobilité réduite, entre l'UPS 11 et SCEM-PVP
- Convention de reversement à l'équipe partenaire d'une partie de la subvention accordée par l'Association France Alzheimer et maladies apparentées, entre l'UPS 11 et l'INSERM,
- Convention de transfert de crédits entre l'UPS 11 et l'Université de Lyon, dans le cadre du programme Hubert Curien franco-tunisien UTIQUE
- Convention d'occupation précaire de locaux entre l'UPS 11 et l'Union Internationale des Sciences Biologiques (IUBS),
- Convention visant à préciser les droits et obligations dans le cadre d'un prêt d'un appareil de chromatographie, entre l'UPS 11 et la Société AGILENT,
- Convention d'allocation de subvention entre l'UPS 11 et l'Institut Curie pour la participation de l'Université au financement des unités de recherche inscrite à son CQD,
- Convention d'attribution de subvention du PRES *UniverSud Paris* entre l'UPS 11 et l'ECP pour le soutien en 2010 du projet de recherche « contrôle des propriétés d'oxydes fonctionnels nanostructurés » du LEMHE-ICMMO,
- Convention de participation avec octroi de subventions au titre de l'année universitaire 2010/2011 dans le but de soutenir :
  - les activités d'accueil d'étudiants étrangers, entre l'UPS 11 et l'Association « Les Amis du Campus d'Orsay »,

- les activités autres que celles de restauration à savoir le centre de loisirs et les activités culturelles, entre l'UPS 11 et l'Association CESFO,
- les activités sportives menées sur le campus d'Orsay, entre l'UPS 11 et l'Association ASESFO
- Conventions (+ annexes) relative à la licence professionnelle santé, option optique professionnelle, accessible en formation continue ainsi qu'un diplôme d'université d'optométrie 1 et un DU de contactologie, entre :
  - L'UPS 11 et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire (CCI)
  - L'UPS 11 et l'Institut et Centre d'Optométrie de Bures/Yvette (ICO)
  - L'UPS 11 et l'Institut Supérieur d'Optique (ISO)
    - **Polytech'Paris-Sud**
- Convention entre l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de Paris de l'Université Panthéon Sorbonne et l'UPS 11 avec pour objet d'établir un partenariat visant à favoriser la double compétence des élèves ingénieurs,
- Convention de partenariat création et animation de « *1 young enterprise project* » entre l'UPS 11 et l'Association *Entreprendre pour Apprendre-IdF*
  - **UFR Pharmacie**
- Convention de partenariat organisant les modalités des enseignements spécifiques de la Première Année commune aux Etudes de Santé (PAES) entre l'UPS 11, l'Université Pierre et Marie Curie, l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne et l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines.
- Convention d'intervention (+ calendrier) dans un établissement d'enseignement entre l'UPS 11 et l'Office Technique d'Etudes et de Coopération Internationale
- Convention (+ annexes) portant création d'unités de formation d'apprentis pour la formation de master professionnel mention médicaments et autres produits de santé – spécialité qualité et produits de santé – parcours professionnel « management de la qualité », entre l'UPS 11 et LEEM Apprentissage
  - **UFR Médecine**
- Convention 2010/2011 (+ avenant) pour l'accueil au sein du centre du don des corps du département de formation médicale continue, entre l'UPS 11 et l'Université Paris Descartes,
- Convention (+ annexes) en vue d'une association à l'Ecole Doctorale 420 « Santé Publique Paris-Sud 11, Paris Descartes » entre l'UPS 11 et l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines,
- Convention de subvention d'équipement, concernant une participation financière pour l'achat d'un cytomètre de flux pour l'Unité 996, entre l'UPS 11 et l'INSERM,
- Convention de subvention d'équipement, ayant pour objet de définir les modalités de participation financière à l'achat d'un microdissecteur laser pour l'Unité 999, entre l'UPS 11 et l'INSERM,
- Convention cadre de soutien à l'enseignement et à la recherche clinique en addictologie, entre l'UPS 11 et la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILDT)
- Convention entre l'EFS Rhône-Alpes et l'UPS 11 pour la préparation, le stockage et la conservation d'échantillons sanguins (équipe 9 de l'UMRS 1018)
  - **Service central de la Recherche et des Ecoles Doctorales (SCRED)**
- Modèle de convention cadre relative aux activités hors recherche exercées par les doctorants contractuels employés soit par l'UPS 11, soit par l'établissement « x » et effectuant leur service dans l'autre établissement
  - **Direction de la Communication**
- Convention de partenariat éditorial entre l'UPS 11 et Sophia Publications (revue *La Recherche*)
  - **Maison des Etudes (Mission Apprentissage)**
- Conventions (+ annexes) relative à la licence professionnelle santé, option optique professionnelle, accessible en formation en alternance, entre :
  - l'UPS 11, l'UFA du Lycée Marie Curie de Vire et le CFA public de l'Enseignement Supérieur de Basse-Normandie
  - L'UPS 11 et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire (CCI) et son CFA
  - L'UPS 11 et l'Institut et Centre d'Optométrie de Bures/Yvette (ICO) et le CFA *En Mouvement*
- Conventions (+ annexes) portant création d'unités de formation d'apprentis entre l'UPS 11 et LEEM Apprentissage pour les formations suivantes :
  - Licence professionnelle « Instrumentation et réactifs de laboratoire : technico-commercial et maintenance SAV »

- Licence professionnelle « Qualité et production des produits pharmaceutiques et cosmétiques »

➤ **Conventions de stage pour Masters Enseignement**

- Modèles de convention de stage d'observation et de pratique accompagnée pour les étudiants des universités de l'Académie de Versailles, inscrits dans des masters comprenant une préparation :
  - au concours de recrutement des professeurs des écoles (1<sup>er</sup> degré)
  - aux certificats d'aptitude aux professorats de second degré et au concours CPE.
- Modèles de convention de stage en responsabilité pour les étudiants des universités de l'Académie de Versailles inscrits dans des masters comprenant une préparation :
  - au concours de recrutement des professeurs des écoles,
  - aux certificats d'aptitude aux professorats du second degré et au concours CPE

**X. QUESTIONS DIVERSES**

➔ **F. ROMAIN** (collège B) est désigné à l'**unanimité** membre de la Section disciplinaire.

